



PROGRAMME ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION

Que tous les usagers soient pris en charge par le bon professionnel, au bon endroit, au bon moment.

Centre de coordination rapide d'investigation en santé physique Médecine interne HND

La médecine de jour comprend maintenant un centre de coordination rapide d'investigation en santé physique (CRISP). Ce dernier permet de réaliser des investigations en ambulatoire pour certaines conditions cliniques dans un délai rapide afin d'éviter le recours à l'urgence.

Cette offre de service est valable pour le secteur de Notre-Dame et concerne que la médecine interne.

Le CRISP s'engage à voir les usagers dans un délai de moins de 72 h. Pour une priorité urgente (< 24h jour ouvrable), communiquez avec l'interniste de garde en médecine de jour via la téléphonie de 8h à 17h du lundi au vendredi.

Liste des conditions cliniques pouvant être référé vers la médecine interne de l'hôpital Notre-Dame.

Anémie si Hb > 70, stable hémodynamiquement	Leucopénie si neutro < 0.5 sans fièvre
Artérite temporale sans amaurose fugace	Néoplasie avec besoin d'investigation
Diabète débalancé (type 2 ou type 1 sans acidocétose)	Péricardite
Diverticulite (ne pouvant être référé à l'ACCL)	PMR
Épanchement pleural	Pneumonie
HTA sévère avec ajustement médication rapproché (si asymptomatique et sans atteinte d'organe ciblée)	Polyadénopathies > 1cm
Hyperthyroïdie (excluant tempête thyroïdienne)	Suspicion arthrite septique
Hypercalcémie < 3, absence IRA/confusion	Thrombopénie plt > 20
IRA de novo (K^+ < 6, absence de désaturation/confusion)	Thrombose (autre qu'embolie ou thrombose veineuse membre inférieur)

*Il s'agit d'une liste non exhaustive, si vous avez d'autres conditions vous pouvez en discuter avec l'interniste de garde.

Pour référer un usager vous devez :

- Compléter le formulaire SM03049. Dans la section Investigation, cocher *coordination d'investigation* et inscrire la condition clinique de référence ;
- Indiquer la priorisation ;
- S'il s'agit d'un cas urgent (< 24h) appeler l'interniste de garde ;
- Envoyer la demande au numéro de fax sur la requête (**514 362-7632**);

Prendre note qu'un sommaire sera envoyé au médecin référent suite à l'épisode d'investigation.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec l'infirmière du CRISP : 514-413-8777 #124690.

